



VILLE DE
MOIRANS-EN-MONTAGNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 juillet 2019

DEPARTEMENT DU JURA
Arrondissement
de Saint-Claude
Canton de
Moirans-en-Montagne

L'an deux mil dix-neuf, le quinze juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Moirans-en-Montagne était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Serge LACROIX, Maire.

Membres excusés : M. Alain-Stéphane OBERSON – pouvoir à M. Serge LACROIX
..... Mme Hülya KAPTAN – Pouvoir à Mme Laurence MAS
..... M. Robert JEUNET – Pouvoir à Sandrine PRUDENT
..... Mme Rachel BOURGEOIS - Pouvoir à Grégoire LONG
..... Mme Magali PEUGET

Membre absent : M. Patrice MOREL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 17

Date de la convocation : 9 juillet 2019

Il s'agit du dernier conseil municipal avant les vacances. Le prochain conseil municipal est prévu le lundi 26 août 2019 à 18h30.

M. le Maire souhaite rendre hommage à M. Gaston PEUGET récemment décédé à l'âge de 100 ans, il était le doyen de la commune.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire au sein du Conseil ; M. Jean-Pierre BROCARD ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre cette nouvelle séance du Conseil Municipal. Il interroge les membres du Conseil quant à d'éventuelles remarques sur le compte-rendu de séance du 20 mai 2019. Aucune remarque n'est formulée.

M. le Maire poursuit en présentant les commissions et réunions tenues depuis le 20 mai 2019, à savoir :

- Réunion sur la fusion des 4 intercommunalités : jeudi 23 mai 2019
- Réunion Exécutif : lundi 27 mai 2019
- Commission Travaux & Environnement : mardi 28 mai 2019
- Conférence Région BFC – CNFPT (projet de territoire) : mardi 4 juin 2019
- Réseau des 40 bourgs centres Région BFC : jeudi 6 juin 2019
- Réunion Exécutif : jeudi 13 juin 2019
- Atelier Mobilités Alternatives CCJS : mardi 18 juin 2019
- Réunion Exécutif : mercredi 19 juin 2019
- Réunion publique : vendredi 28 juin 2019
- CCAS : mardi 2 juillet 2019
- Réunion Exécutif : jeudi 4 juillet 2019
- Commission d'appel d'offres – Restauration scolaire : lundi 8 juillet 2019
- Exécutif Jura Sud (ORT) : mardi 9 juillet 2019
- Commission d'appel d'offres – Projet urbain et paysager centre-ville : jeudi 11 juillet 2019
- Comité de programmation – Revitalisation du bourg-centre : lundi 15 juillet 2019

Les documents remis sur table au début de la séance sont les suivants :

- CAO – Restauration scolaire : attribution des lots
- Rapport DSP Dalkia 2018 : synthèse
- Emprunt : résultat de la consultation

Avant de poursuivre l'ordre du jour des délibérations, Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil municipal d'ajouter un sujet : « Décision modificative n°1 - Assainissement ». Tous les conseillers municipaux présents donnent leur accord.

1. Intercommunalité et affaires générales – M. Serge Lacroix

Projet de fusion des 4 communautés de communes Pays des Lacs – Région d'Orgelet – Petite Montagne et Jura Sud

M. Serge Lacroix donne lecture de l'« arrêté préfectoral fixant le périmètre de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays des Lacs, de la communauté de communes de la Région d'Orgelet, de la communauté de communes Petite Montagne et de la communauté de communes Jura Sud », auquel sont annexés l'étude d'impact budgétaire et fiscal, le projet de statuts et le rapport explicatif.

Il est rappelé que ces documents ont été remis à chaque conseiller municipal avec la convocation de cette séance. M. Serge Lacroix relève les éléments les plus importants du rapport explicatif, en particulier les 3 enjeux de ce projet de fusion :

- « *Agir pour ne pas subir* » : face aux risques de démantèlement et d'absorption par d'autres communautés, il s'agit de se donner les moyens de continuer à exister en accédant à une taille critique de 25 000 habitants pour porter des projets d'envergure et mutualiser les moyens.
- « *Constituer un territoire cohérent et complémentaire* » : le regroupement envisagé permettrait de mieux valoriser les atouts des 4 CC grâce à leurs complémentarités sur le développement touristique, le développement économique ou les services en faveur des familles. Les réflexions tendent à un développement équilibré, bien réparti géographiquement sur le territoire autour de 4 bourgs centres (Arinthod, Clairvaux-Les-Lacs, Moirans-en-Montagne, Orgelet).
- « *Construire un modèle innovant pour le territoire* » : le modèle est en cours de construction avec l'ensemble des élus municipaux ; il devra garantir une réactivité et une proximité, en évitant le risque de centralisation politique et administrative avec la mise en place d'espaces de concertation au plus près des territoires.

La nouvelle communauté de communes exercera les compétences obligatoires, et une harmonisation des autres compétences sera mise en œuvre par la nouvelle assemblée.

La répartition des sièges interviendra selon la méthode légale et encadrée dite « *du droit commun* ». M. Serge Lacroix a défendu cette méthode, qui permet d'obtenir 2 sièges supplémentaires pour Moirans-en-Montagne, soit 7 sièges au total pour Moirans-en-Montagne, 5 pour Orgelet, 5 pour Clairvaux-Les-lacs et 3 pour Arinthod. Le siège social de la nouvelle intercommunalité sera à Orgelet et les services administratifs seront répartis entre les 4 bourgs centres.

Question :

M. Grégoire Long demande si le choix du siège social est définitif. M. le Maire informe qu'une révision des statuts est toujours possible.

M. le Maire rappelle que cette fusion est l'aboutissement d'un travail de 6 mois et qu'il a été fait dans un vrai esprit d'intercommunalité et une vraie volonté de fonctionner ensemble. Cet état d'esprit s'est largement senti lors de la réunion organisée récemment à Arinthod.

M. Eddy Lussiana remarque qu'en ce qui concerne les compétences optionnelles, 3 communautés de communes ont les compétences culturelle, sportive et pré-élémentaire. Est-ce que ces compétences vont être transférées à la nouvelle intercommunalité ? M. le Maire répond par l'affirmative et informe les conseillers que la communauté aura deux ans pour s'organiser (comme pour toutes les compétences optionnelles).

Extrait du rapport :

« Pour les compétences, le principe général posé par la loi est que, au 1^{er} janvier 2020, la CC issue de la fusion conserve et exerce obligatoirement l'ensemble des compétences des 4 CC fusionnées, qu'elles soient issues des statuts ou de la définition de l'intérêt communautaire.

Ce n'est que par la suite que les compétences feront l'objet d'une harmonisation, et le cas échéant, de modulations, notamment via la définition de leur intérêt communautaire (délai de 2 ans après la fusion pour harmoniser la définition de l'intérêt communautaire et les compétences supplémentaires, et, le cas échéant, restituer tout ou partie de celles-ci, et délai de 3 mois après la fusion pour éventuellement restituer tout ou partie des compétences optionnelles) ».

M. Le Maire signale que le prochain mandat verra la mise en place de cette structure. Si ce projet de fusion n'était pas intervenu avant le renouvellement des conseils municipaux, il aurait fallu encore attendre 3 à 4 années. Il faut être conscient que le travail du futur conseil communautaire sera important, cela passera par une présence aux réunions des commissions, du conseil communautaire etc.

M. Eddy Lussiana revient sur l'harmonisation des taux de fiscalité, qui passera a priori par un lissage sur 12 années. Cela aura-t-il une incidence sur les taux de la commune de Moirans-en-Montagne ?

M. le Maire informe les conseillers que cela dépend du projet de la nouvelle communauté de communes. Il est important de souligner que les entreprises auront sans doute une légère baisse.

Mme Laurence Mas s'interroge sur la disparition du pacte financier mis en place par Jura Sud. M. Serge Lacroix rappelle que le projet de fusion ne devrait pas avoir d'incidence pour les communes, en l'état actuel des analyses financières réalisées.

M. le Maire donne lecture de la délibération. Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver le périmètre de fusion proposé par l'arrêté préfectoral n°3920190701-003 soit l'ensemble du territoire des actuelles communautés de communes Jura Sud (17 communes), Pays des Lacs (27 communes), Petite Montagne (23 communes) et Région d'Orgelet (25 communes),
- Approuver la constitution d'un établissement public de coopération intercommunale sous la forme d'une Communauté de communes à l'échelle des 92 communes concernées par l'arrêté préfectoral n°3920190701-003,
- Approuver le projet de statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale tel qu'annexé à l'arrêté préfectoral n°3920190701-003.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Elections 2020 – Répartition des sièges de la Communauté de Communes Jura Sud

M. le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cas où la nouvelle communauté de communes n'aboutit pas, il est nécessaire de voter le nombre et la répartition des sièges de la communauté de communes Jura Sud.

Il est proposé aux conseillers municipaux une répartition libre avec 35 sièges à répartir selon le tableau suivant :

Communes	Accord local retenu par la commission des Maires
Moirans-en-Montagne	9
Vaux-les-Saint-Claude	3
Lavancia-Epercy	2
Villard d'Héria	2
Meussia	2
Lect	2
Maisod	2

Etival	2
Charchilla	2
Jeurre	2
Crenans	1
Chancia	1
Les Crozets	1
Martigna	1
Montcusel	1
Coyron	1
Châtel-de-Joux	1
Total	35

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Servitude de passage CFA du sport et de l'animation – OPH du Jura

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux leur délibération en date du 18 mai 2015 approuvant la cession de parcelles à la Communauté de Communes Jura Sud en vue de la construction du Centre de Formation des Apprenants des métiers du sport.

Afin d'assurer les accès de ce nouvel établissement, il est nécessaire de créer deux servitudes de passage sur les parcelles communales cadastrées d'une part section AC n°121 et 123 et d'autre part section AC n°115, 141 et 143.

Aussi il est proposé aux conseillers municipaux de consentir une servitude de passage sur le fonds servant composé des parcelles cadastrées section AC n°121 et 123 ; une servitude de passage sur le fonds servant composé des parcelles cadastrées section AC n°115, 141 et 143 au bénéfice de l'Office Public de l'Habitat du Jura selon les conditions énoncées dans l'acte notarié correspondant et d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Terrain au lieu-dit « Froidefontaine » - Cession à M. Yvon Perret

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a reçu une demande de M. Yvon Perret – 5, rue Jean de la Fontaine – 39300 Champagnole portant sur l'acquisition d'une parcelle communale située au lieu-dit « Froidefontaine ».

Cette parcelle est classée dans le domaine privé de la commune de Moirans-en-Montagne et n'est pas soumise au Régime Forestier. Un avis des domaines a été sollicité et rendu le 16 avril 2019.

Il est proposé au conseil municipal de suivre l'avis des Domaines et de céder la parcelle cadastrée section AO n°32 au prix de 220 € à M. Yvon Perret – 5, rue Jean de la Fontaine – 39300 Champagnole ainsi que d'autoriser M. le Maire à signer l'acte notarié et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Terrain aux lieux-dits « Les Avenièrès-Montandriet » et « Roche Rive » - Acquisition aux consorts Capelli

M. le Maire fait part de la proposition des consorts Capelli (succession de M. Roger Capelli et Madame Marcelle Rochet) de céder des parcelles de terrain aux lieux-dits « Les Avenièrès – Montandriet et Roche Rive » à la commune de Moirans-en-Montagne. Ces parcelles présentent un

intérêt manifeste pour la forêt communale soumise au Régime Forestier. Un avis et une estimation de la valeur de ces biens ont été sollicités auprès de l'Office National des Forêts.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir les parcelles cadastrées section AS n°6-24 (lieu-dit « Les Avenières »), section AR n°55 (lieu-dit « Montandriet ») et section AK n°67 (lieu-dit « Roche Rive en bas ») au prix de 10 543 € et d'autoriser M. le maire à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Personnel – création d'un poste d'ATSEM

M. le Maire indique aux conseillers municipaux qu'il est nécessaire de renforcer l'équipe d'ATSEM à l'école maternelle en prévision du départ à la retraite d'un agent titulaire et en l'absence d'un agent titulaire pour raison de santé. En effet, Mme Marie-Claire Michaud partira en retraite le 1^{er} octobre 2020 et Mme Véronique Chalandard reprendra vraisemblablement à temps partiel thérapeutique le 1^{er} janvier 2020. Il est proposé aux conseillers municipaux de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) Principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2019.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/09/2019

- Filière : Médico-Sociale
- Cadre d'emplois : ATSEM
- Grade : ATSEM Principal de 2^{ème} classe
- Ancien effectif : 0
- Nouvel effectif : 1

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Direction Départementale des Finances Publiques – Projet de nouvelle carte départementale

M. le Maire signale aux conseillers municipaux qu'il a reçu un courrier le 6 juin 2019 de M. Jean-Luc Blanc (Administrateur Général des Finances Publiques) qui l'informe de la nouvelle carte départementale. Les grandes lignes de ce courrier sont les suivantes :

- ✓ Souhait du gouvernement d'assurer une meilleure accessibilité des services publics à la population,
- ✓ Dématérialisation des tâches non visibles par le public pour gagner en efficacité et rapidité de traitement
- ✓ Apporter un service nouveau en augmentant les sites où un accueil physique de proximité est assuré (maisons France Services) = + 30% d'ici 2022
- ✓ Améliorer les prestations offertes aux collectivités : gestion financière et comptable, conseil aux élus
- ✓ Nouvelle carte élaborée par chaque directeur départemental

Dans le Jura, un accueil de proximité sera présent dans 28 communes à l'horizon 2022 contre 14 aujourd'hui. Il est prévu pour Moirans-en-Montagne :

- Fermeture de la perception en 2022
- 1 conseiller des collectivités locales
- Accueil du public : Côteaux du Lizon ou Orgelet ou Arinthod, ou Clairvaux-les-lacs
- Service de gestion comptable : Saint-Claude

Un rendez-vous téléphonique aura lieu avec le Directeur de la DDFIP au mois d'août. M. le Maire ajoute que Pascal Garofalo s'est entretenu sur ce projet avec M. Jean-Luc Blanc. M. le Maire signale qu'il paraît délicat de valider un tel projet, déjà publié dans la presse, puisqu'il prévoit la suppression du service des finances publiques à Moirans-en-Montagne.

Arrivée de Rachel Bourgeois à 19h25.

2. **Projet de revitalisation du bourg-centre – M. Serge LACROIX**

Comité de programmation AMI Bourg-centre du 15 juillet 2019

M. le Maire informe le conseil municipal que le comité de programmation AMI Bourg-centre de ce jour a examiné l'ordre du jour suivant, en présence des services de la Région Bourgogne Franche Comté et du Parc naturel régional du Haut Jura :

- ✓ Phases opérationnelles – Actions portées par la commune de Moirans-en-Montagne :
 - *Avancement des opérations de démolition et projet Manucomté : les travaux se sont déroulés comme prévu.*
 - *Projet urbain et paysager : phasage et déroulement des travaux*
 - *Opération façades – jardins – balcons : diagnostic et préconisations du cabinet Wow*
 - *Hôtel de ville et grenette : revue de projet avec la DRAC et l'UDAP*
- ✓ Actions portées par la CC Jura Sud :
 - *PLUi : état d'avancement*
 - *Stratégie globale de l'Habitat : lancement de l'étude pré-opérationnelle (le cabinet Soliha a été retenu par la Communauté de Communes Jura Sud).*
 - *Stratégie globale de la mobilité alternative : ateliers par secteur*
 - *Hébergement du musée du jouet : état d'avancement de la réflexion*
 - *Aménagement du site du Regardoir : état d'avancement de la réflexion*
- ✓ Animation et pilotage du projet :
 - *Analyse des besoins et définition des compétences requises par un chargé de mission qui sera engagé quand la phase suivante sera atteinte*
 - *Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)*

Projet urbain et paysager – Centre-ville : marché de travaux / attribution des lots

M. le Maire informe les conseillers que suite à la consultation engagée selon la procédure adaptée du code de la commande publique, les offres pour le marché de travaux de la première tranche du projet urbain et paysager ont été reçues jusqu'au 8 juillet 2019 comme prévu. Le marché compte 3 lots, qui font l'objet de négociations suite à l'ouverture des plis. L'attribution des lots interviendra donc au prochain conseil municipal prévu le 26 août 2019.

Les travaux sont prévus fin septembre/début octobre ce qui permet de terminer la Côte du Four.

Entrée de ville – site Manucomté

M. le Maire rappelle qu'un groupe de travail sera créé et composé d'élus et de personnes ressources dont Claire Beaune, artiste plasticienne originaire de Moirans-en-Montagne souhaitant s'investir dans un projet de fresque. Ce groupe travaillera à la rédaction d'un cahier des charges en tenant compte des propositions et retours de la population (maison du projet). Auparavant une rencontre a eu lieu avec M. Laurent Guyot (propriétaire du mur) pour lui présenter le projet. Selon la suite qui sera donnée, une convention sera proposée avec le propriétaire comme cela a été fait par le passé pour les autres fresques de la commune.

3. **Avancement des travaux des commissions communales**

3.1 Commission Education – Culture – Vie associative – Mme Laurence MAS

Accueil de loisirs Tom Pouce : bilan CAF 2018

Mme Laurence Mas informe le conseil municipal qu'une réunion avec la CAF et les FRANCAS a eu lieu le 2 juillet 2019 pour le bilan de fonctionnement 2018 de l'accueil de loisirs. Les grandes lignes de ce bilan sont les suivantes :

- Activité réelle = 61 703 heures (contre 61 836 heures en 2017)
- Réfaction de la CAF en 2018 : 7 692,79 € (contre 8 303,81 € en 2017)
- Budget de fonctionnement des Francas : 357 071,73 €, dont
 - 34% CAF – 34% Commune – 30% parents – 2% autres
 - Moyenne départementale : 28% CAF – 33% collectivité – 30% parents – 9% autres
- Excédent 2018 : 5 747,03 € (*à déduire de la subvention communale à verser en 2019*)
- Analyse des écarts / 2017 : relativement stable, comparaison difficile (TAP, puis mercredi etc.)
- Prix de revient horaire : 5,79 € contre 5,56 € en 2017 et 5,32 € en moyenne départementale 2016
- Frais de personnel : 67% en 2018 contre 66% en 2017 et 68% en moyenne départementale 2016

La participation de la commune s'élève à 122 000 €. La subvention de la CAF est versée dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Le fonctionnement du centre est satisfaisant et les participations du mercredi sont en hausse.

Manifestations :

- Fête de la musique le 21 juin 2019 avec M. Gilbert MARECHAL et le groupe « Rue des brouettes ». La météo n'étant pas favorable, le repli s'est organisé sous la grenette, ce qui rend sans doute la manifestation moins attractive.
 - Pique-nique moirantin le 5 juillet 2019 : bon déroulement avec une météo favorable.
- A venir :
- Les marchés nocturnes des 18 juillet et 22 août 2019
 - La fête nationale avec bal et feux d'artifice le 13 juillet 2019 (en clôture du festival IDEKLIC)
 - La fête patronale du 3 au 5 août 2019
 - Le forum des associations le 7 septembre 2019

Le festival IDEKLIC a eu des retours assez positifs. Un bilan sera présenté lors d'une prochaine séance.

M. le Maire rappelle également l'hommage rendu à M. Christian MILLET avec un concert à l'église Saint-Nicolas organisé par l'Union Moirantine.

3.2 Commission Travaux et environnement – M. Didier Berrez

Projet de restauration scolaire – Marché de travaux : attribution des lots

M. Didier Berrez rappelle aux conseillers municipaux la consultation engagée selon la procédure adaptée du code de la commande publique pour l'aménagement de l'ancienne crèche en restauration scolaire. Ce marché comprend 8 lots et les offres ont été reçues avant le 24 juin 2019. Après analyse par la commission, il est proposé aux conseillers municipaux d'attribuer les lots du marché de travaux comme suit :

- Lot 1 – Démolitions / Gros oeuvre : Ets Baroni – 39360 Chassal pour un montant total de 38 027,43 € HT.
- Lot 2 – Menuiserie bois : Ets. Capelli-Berrod – Moirans-en-Montagne pour un montant total de 16 943,67 € HT.
- Lot 3 – Plâtrerie-peinture et faux plafonds : une seule offre ayant été réceptionnée, une nouvelle consultation a été engagée.
- Lot 4 – Carrelage et faïences : Ets. Schiavone – 39000 Lons-le-Saunier pour un montant total de 7 044,00 € HT.
- Lot 5 – Sols souples : aucune offre n'ayant été réceptionnée, une nouvelle consultation a été engagée.
- Lot 6 – Métallerie : Ets. Marcou – 39400 Longchaumois pour un montant total de 9 906,50 € HT.
- Lot 7 – Plomberie – Sanitaires – Chauffage : aucune offre n'ayant été réceptionnée, une nouvelle consultation a été engagée.

- Lot 8 – Electricité – courants faibles : une seule offre ayant été réceptionnée, une nouvelle consultation a été engagée.

Et d'autoriser le Maire à signer le marché et toutes pièces à intervenir sur ce dossier.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Les lots non attribués le seront au conseil municipal du 26 août 2019.

Autorisation de rejets industriels – Ets. Verpillat

M. le Maire rappelle qu'une autorisation temporaire et provisoire a été donnée aux établissements Verpillat pour les rejets industriels dans le réseau d'eau pluvial communal. Une étude d'impact sur le milieu récepteur a été commandée par les Ets. Verpillat auprès du cabinet IRH Environnement, à la demande des services de l'Etat et de la DREAL. Cette étude a été rendue à l'automne 2018 et n'avait pas encore fait l'objet d'un retour par les services de l'Etat en juin 2019. Dans ce contexte, un arrêté municipal refusant l'autorisation de rejet a été notifié à l'entreprise et transmis à l'Etat. Suite à cette décision, une réunion s'est tenue à la DREAL le 4 juillet dernier. Un nouvel arrêté préfectoral concernant l'Installation Classée pour la Protection de l'Environnement des Ets. Verpillat (ICPE) sera pris avant le 30 septembre 2019 pour application de la nouvelle réglementation au 1^{er} janvier 2020. Un nouvel arrêté municipal sera donc pris sur la base de l'arrêté préfectoral.

Rapport de délégation de service public DALKIA 2018

M. Didier Berrez donne lecture de la synthèse du rapport de délégation de service public DALKIA pour l'année 2018. Les principaux faits marquants sont les suivants :

- Bonne disponibilité de la chaudière bois (83%) contre 73% en 2017
- Faible taux de panne sur le réseau
- Conséquences : bonne qualité de service et niveau de dépenses curatives très bas.
- Mise en place d'un tendeur automatique (vérin hydraulique) sur la chaîne convoyeur cendres en lieu et place d'un système de réglage manuel.
- Résultat financier : + 28 k€. Meilleure disponibilité de la chaufferie biomasse couplée à une douceur climatique limitant l'utilisation de la chaudière fuel.
- Etat des biens :
 - ✓ Brûleur de la chaudière fuel ancien : difficulté à trouver des pièces
 - ✓ Suintage de la sous-station du lycée : travaux réalisables avec les certificats d'énergie

M. le Maire rappelle que l'année 2018 a aussi été marquée par une baisse de la tarification sur le terme R2 de 6%, suite à une négociation engagée par la commune, avec l'aide du cabinet Inddigo.

Département du Jura – Convention ralentisseur

M. Didier Berrez rappelle que suite à la décision d'installer un ralentisseur à l'entrée de la ville sur la RD 470^E (avenue de Saint-Claude), une convention doit être signée avec le département du Jura afin de définir les modalités d'entretien et de suivi de ce ralentisseur.

Il est proposé aux conseillers municipaux d'approuver les termes de la convention d'occupation du domaine public pour la réalisation et l'entretien d'aménagements de sécurité, à savoir un plateau ralentisseur Avenue de Saint-Claude liant la commune de Moirans-en-Montagne et le Département du Jura et d'autoriser le maire à signer ladite convention.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

3.3 Commission des finances – M. Jacques Bauduret

Emprunt

M. Jacques Bauduret informe les conseillers municipaux qu'une consultation a été lancée pour un emprunt permettant de financer les investissements 2019-2020. Cet emprunt de 650 000 € a été inscrit au budget primitif 2019.

Le résultat de la consultation fait apparaître l'offre de la Caisse d'Épargne comme la plus intéressante (emprunt sur 20 ans au taux fixe de 1.24 %).

Un arrêté municipal sera pris puisque le conseil municipal a délégué cette compétence au maire par délibération en date du 10 avril 2014.

Subventions aux associations

M. Jacques Bauduret propose au conseil municipal de verser les subventions aux associations et organismes suivants :

ORGANISMES	MONTANT
Association Les Francas du Jura – ALSH Tom Pouce	45 000 €
Association La Fraternelle – Cinéma F. Truffaut	12 500 €
Ecole primaire R. Millet – Apprentissage natation	3 000 €
Ecole privée St-Joseph – Subvention de fonctionnement	30 061 €
Comité Culturel d'Animation	5 000 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Admission en non-valeur sur taxes d'urbanisme irrécouvrables

M. le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre de l'apurement périodique des comptes entre l'ordonnateur et le comptable, le receveur des finances de Bletterans propose l'admission en non-valeur d'une créance détenue par la commune de Moirans-en-Montagne sur un débiteur.

Cette admission en non-valeur entre dans la catégorie des actes de renonciation et de libéralité qui, en vertu de l'article L.2541-12-9 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont soumis à la décision du Conseil Municipal.

La créance s'élève à : SA GROUPE BERCHET – 31, cours VERDUN– 01100 Oyonnax : 24 153 € (taxe d'urbanisme et d'archéologie) – clôture pour insuffisance d'actif le 29 avril 2019.

M. le Maire propose de prononcer l'admission en non-valeur de cette créance, étant précisé que cette décision n'a aucune incidence budgétaire.

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

Décision modificative n°1 – Budget Assainissement

M. Jacques Bauduret présente l'objet de cette décision modificative : il s'agit d'un virement de crédits du compte 23 « travaux en cours » au compte 21 « matériel exploitation » comme suit :

- ✓ Dépense investissement : 2315 (chapitre 23) : - 31 000 €
- ✓ Dépense investissement : 2156 (chapitre 041) : + 31 000 €

Le résultat du vote est le suivant :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

4. Questions diverses et communications

M. le Maire donne lecture des courriers réceptionnés :

- ✓ Maryline Marillier : remerciement pour le cadeau de départ à la retraite
- ✓ M. Christophe Mascher invité d'honneur aux JEMA 2019 : remerciement pour l'avoir accueilli à Moirans-en-Montagne dans le cadre des JEMA 2019.
- ✓ M. Guillaume Feisterstein : fait-part de naissance de son fils Clément

M. le Maire fait part des remerciements suivants suite à l'envoi des brèves municipales :

- ✓ Mme Danielle Brulebois, députée du Jura
- ✓ Mme Marie-Christine Dalloz, députée du Jura
- ✓ Mme Sylvie Vermeillet, sénatrice du Jura
- ✓ M. Jean-Marie Sermier, député du Jura

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 août 2019 à 18h30. Il sera suivi d'un repas où sont invités les conjoints. L'inscription se fera auprès de Bernadette Rodot.

Le conseil municipal suivant se fera fin septembre, la date est à fixer.

M. le Maire présente le pupitre, pièce unique fabriquée par les élèves du Lycée des Arts du Bois dans le cadre du concours général des métiers d'arts de France (ébéniste) et offert à la municipalité de Moirans-en-Montagne par les élèves.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et lève la séance à 20h15.

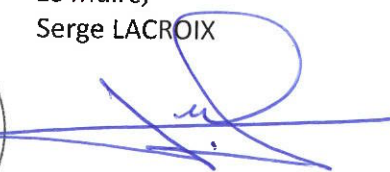
Le secrétaire de séance
Jean-Pierre BROCARD

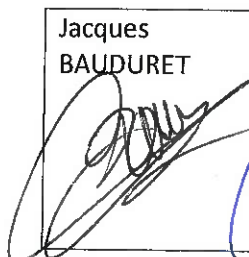
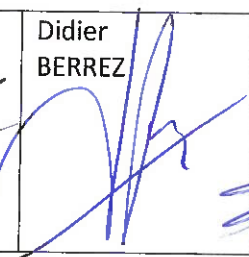
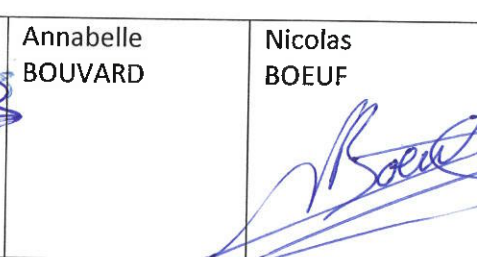




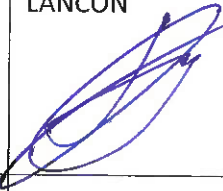
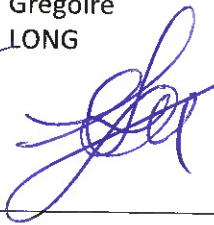
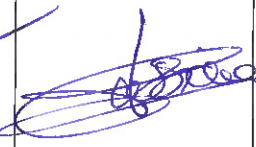

Les Conseillers Municipaux



Le Maire,
Serge LACROIX



Jacques BAUDURET	Didier BERREZ	Rachel BOURGEOIS	Annabelle BOUVARD	Nicolas BOEUF
				

Catherine DURY 	Mekkia ED-DHIMENE 	Jean-Pierre LANCON 	Grégoire LONG 	Eddy LUSSIANA 
Laurence MAS 	Sandrine PRUDENT 